



Législature 2024-2028 – Année administrative 2024

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 23 septembre 2024 à 19h30 – Séance n° 03

Hôtel de Ville – Salle du Conseil général

Ordre du jour

A. Rapports

- 24-011 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un point de situation sur le projet des Jeunes-Rives et une demande de prolongation de l'utilisation du parking
- 24-012 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement du bassin de Serrières

B. Autre objet

(Textes complets ci-après)

- 24-603 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Coopérer pour durer ! » [3](#)

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission DTASRH pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022, repris



par la Commission DDMS suite à la modification des dicastères le 1^{er} juillet 2024.

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, le 3 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

Distribution : aux membres du Conseil général, pour convocation
aux suppléant-e-s du Conseil général, pour information

24-603

Interpellation du groupe VertsPopSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Coopérer pour durer ! »

Déposée le 21 août 2024 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 2 septembre 2024

Le Conseil communal est prié d'indiquer comment il entend célébrer l'année internationale des coopératives en 2025.

Développement écrit :

L'Assemblée générale de la communauté des États a proclamé 2025 comme année internationale des coopératives (Résolution de l'AG de l'ONU [A/RES/78/175](#) du 22 décembre 2023). L'objectif est de mettre en valeur les coopératives comme outil indispensable de la transition sociale et écologique nécessaire et de l'atteinte des objectifs du millénaire. Les coopératives sont un moyen centenaire d'organiser des entreprises innovantes qui améliorent la capacité économique de leurs membres et peuvent, depuis peu en Suisse également, poursuivre des objectifs d'intérêt public. La coopération peut servir une myriade de politiques publiques et d'intérêts publics qu'il s'agit de soutenir par un environnement favorable, tant dans l'accompagnement bienveillant des initiatives, de la connaissance des bienfaits d'un tel modèle que de soutiens, directs ou indirects, de ces actrices fondées sur l'initiative privée, mais hors du lucre et hors de l'État. La Ville de Neuchâtel pourrait encourager le mouvement coopératif local en matière d'économie circulaire et d'innovation sociale et doit pour ce faire apprendre à connaître son histoire et son tissu coopératif.

Le Conseil communal est ainsi prié de répondre, à tout le moins, aux questions suivantes :

1. Quelle est la proportion de neuchâtelois-e-s membres d'une coopérative ?
2. Quels sont les domaines dans lesquels s'inscrivent ces coopératives ?
3. Comment le Conseil communal pourrait-il promouvoir les coopératives ?
4. Quels pourraient être les domaines de développement et d'innovation intéressants à porter au travers de coopératives (logement, consommation, agriculture, solaire, culture, éducation, funérailles, etc.) ?
5. Quelles mesures de vulgarisation et de promotion des coopératives le Conseil communal envisage-t-il de mener durant et après l'année internationale des coopératives en 2025 ?
6. Comment le Conseil communal pourrait-il favoriser la coordination des coopératives, à l'échelle locale et régionale ?
7. Quelle est l'importance relative des coopératives d'habitation sur le territoire neuchâtelois et quels pourraient être les moyens financiers, fonciers et organisationnels d'en soutenir le développement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit



Législature 2024-2028 – Année administrative 2024
Séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel
Lundi 23 septembre 2024 à 19h30 – Séance n° 03
Hôtel de Ville – Salle du Conseil général

Supplément à l'ordre du jour

B . Autres objets

(Texte complet ci-après)

- | | | |
|---------------|--|--------------------------|
| <u>24-304</u> | Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Pour que la Ville de Neuchâtel signe le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles » | <u>2</u> |
| <u>24-305</u> | Motion du parti UDC intitulée « Pour une sécurité renforcée et un meilleur cadre de vie pour tous » | <u>3</u> |

Neuchâtel, le 13 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve



24-304

Motion du groupe VertsPopSol par Mme Laurence Castillon et consorts, intitulée « Pour que la Ville de Neuchâtel signe le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles »

Déposée le 10 septembre 2024 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 23 septembre 2024

Le Conseil communal est prié d'étudier l'opportunité pour la Ville de Neuchâtel de signer le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles, d'analyser l'impact potentiel de cette signature sur les politiques communales, d'évaluer les éventuels investissements qui découleraient de l'adhésion à ce traité, de recenser les moyens concrets permettant de respecter les engagements du traité au niveau communal, de présenter un rapport au Conseil général détaillant les résultats de cette étude, d'envisager d'inscrire le Traité dans le règlement général de la Ville.

Développement écrit

Les combustibles sont la principale cause de l'urgence climatique. Au niveau mondial, pétrole, charbon et gaz sont responsables de près de 80 % des émissions de CO₂. En signant le traité de non-prolifération des énergies fossiles, la Ville de Neuchâtel s'inscrirait dans une démarche hautement symbolique de coopération internationale pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Neuchâtel rejoindrait ainsi les 3 villes de Suisse occidentales (Delémont, Genève, Lausanne) qui ont déjà signé ce Traité, également soutenu par l'OMS.

Sur proposition du groupe VPS, considérant :

- Que la lutte contre le changement climatique est une priorité mondiale ;
- Que la Suisse s'est engagée à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles ;
- Que le Canton et la Ville de Neuchâtel ont déjà mis en place des mesures en faveur de la transition écologique ;
- Que plusieurs villes suisses romandes ont déjà adhéré au Traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

Demande au Conseil communal d'affirmer son leadership en matière de politique écologique, sociale et durable en s'alignant avec d'autres villes progressistes en Suisse et dans le monde.

Discussion

24-305

Motion du parti UDC par M. Nolan Bongiovanni et consorts, intitulée « Pour une sécurité renforcée et un meilleur cadre de vie pour tous »

Déposée le 11 septembre 2024 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 23 septembre 2024

Le Conseil communal est prié d'étudier :

- a) L'état actuel de la sécurité dans les espaces publics, les transports et les rues de notre ville, en tenant compte non seulement du sentiment d'insécurité, mais également des violences, délits et autres incidents réels qui se produisent.
- b) Les besoins en personnel supplémentaire de sécurité dans les espaces publics et les transports, ainsi que l'efficacité des initiatives comme l'éclairage public à détection de mouvement, pour répondre aux préoccupations identifiées ;
- c) Les possibilités d'impliquer activement les citoyens, les organisations communautaires et les experts en sécurité publique dans le processus d'étude et de formulation de recommandations.

Développement écrit

La sécurité publique est un enjeu fondamental pour la liberté et le bien-être de l'ensemble des citoyens. Si le sentiment d'insécurité est une réalité à prendre en compte, il est tout aussi crucial de reconnaître que cette insécurité repose souvent sur des faits concrets : violences, délits, agressions, menaces, insultes et autres incidents qui surviennent dans nos espaces publics.

Il semble que ces problèmes touchent particulièrement les jeunes femmes et les personnes âgées, mais aussi d'autres individus, créant ainsi une perception accrue d'insécurité et des disparités dans la manière dont les différents segments de la population vivent cette insécurité. Une ville où les résidents se sentent en danger, ou pire, où ils sont réellement exposés à des risques, ne peut prétendre offrir une qualité de vie acceptable.

Aujourd'hui, notre ville bénéficie d'un cadre de vie attractif. Toutefois, certaines zones et périodes de la journée, notamment en soirée, sont plus propices à l'insécurité, tant en termes de perception que de faits réels. Ce climat d'insécurité compromet non seulement la liberté de mouvement et dégrade la qualité de vie urbaine, mais il peut également créer des discriminations en fonction du sexe, de l'âge ou d'autres caractéristiques personnelles. Par exemple, les jeunes femmes peuvent se sentir particulièrement vulnérables la nuit, tandis que les personnes âgées peuvent éviter certains quartiers ou lieux publics, ce qui limite leur liberté et leur accès aux services et activités de la ville.

Il est donc impératif d'engager une étude approfondie, basée sur une méthodologie rigoureuse, pour identifier les zones à risque et évaluer l'ampleur des violences et délits. Cette étude devra inclure des enquêtes auprès des résidents, des analyses de données sur les incidents de sécurité, des consultations avec des experts et des comparaisons avec les meilleures pratiques d'autres villes. Les conclusions de cette étude devront ensuite servir de base à des recommandations précises pour renforcer la sécurité, notamment par un accroissement de la présence d'agents de sécurité, l'installation d'un éclairage public à détection de mouvement élargie dans la nuit, et la mise en place de mesures spécifiques pour protéger les groupes les plus vulnérables.

Ainsi, nous pourrions garantir une ville plus sûre pour tous, en abordant à la fois les perceptions d'insécurité et les faits réels qui menacent la sécurité de nos concitoyens, tout en évitant de créer des discriminations entre les individus en fonction de leur sexe, âge, ou d'autres caractéristiques personnelles.

Discussion